



Les connaissances et les compétences d'un délégué de classe au lycée

1. Les connaissances du délégué

- 1.1. Les textes officiels : décrets et circulaires relatifs aux élections, aux missions, aux droits et aux devoirs des délégués des élèves ; décrets et circulaires relatifs à la tenue des conseils de classe, des conseils de discipline, du conseil d'administration; textes relatifs à la réforme du lycée ainsi qu'aux nouveaux droits du CAVL.
- 1.2. L'organigramme de son lycée : fonction, nom, localisation du bureau, des responsables du lycée et des différents personnels interlocuteurs des délégués des élèves; connaissance de leurs missions

2. Les compétences techniques du délégué

- 2.1. Savoir construire, adapter, dépouiller un questionnaire
- 2.2. Savoir prendre des notes lors d'une réunion et lors du conseil de classe, utiliser des fiches de suivi
- 2.3. Savoir rédiger un bref compte-rendu, l'annonce d'une réunion...
- 2.4. Savoir conduire une réunion
- 2.5. Savoir mener un projet
- 2.6. Savoir communiquer avec les outils informatiques

3. Les compétences organisationnelles du délégué

- 3.1. Savoir s'organiser, c'est :
- 3.2. tenir un agenda, demander une salle, récupérer des informations...
- 3.3. préparer une réunion, un conseil de classe, un entretien avec le professeur principal ou le CPE...
- 3.4. prendre l'avis d'un élu du conseil d'administration ou du CVL...sur une question importante ou lui communiquer des informations,
- 3.5. prendre des notes lors d'une réunion ou d'un Conseil de classe
- 3.6. se répartir les rôles entre co-délégués
- 3.7. etc.

4. Les compétences relationnelles du délégué

- 4.1. Savoir s'exprimer et s'affirmer de façon pertinente au Conseil de classe
- 4.2. Savoir exprimer une doléance ou une demande de manière à être bien reçu et compris
- 4.3. Savoir être à l'écoute des camarades
- 4.4. Savoir questionner un camarade en difficulté, avec tact
- 4.5. Favoriser un bon climat dans la classe et dans l'établissement
- 4.6. Lancer et porter des projets.

5. Les qualités morales du délégué

- 5.1. Etre crédible et digne de confiance : ne pas déformer la vérité, ne pas avantager ses amis et desservir les camarades que l'on n'apprécie pas. S'appuyer sur des faits et des informations vérifiées auprès des intéressés.
- 5.2. Favoriser la vie sociale de la classe en contribuant au maintien d'un climat de respect et de tolérance, vis-à-vis de tous et de toutes; être bienveillant avec tous
- 5.3. Connaître et respecter les règles de confidentialité

Remarque

Ces compétences s'acquièrent progressivement, tout au long de l'année. Elles peuvent être réunies par la complémentarité des 2 délégués, s'ils s'entendent et travaillent ensemble.